

MAIRIE
de
CHAMPNETERY
Haute-Vienne
87400

—
Tél. :0555560154
Fax :0555565475

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 MARS 2016

COMPTE RENDU SOMMAIRE (affiché en exécution de l'article L121-17 du Code des Communes)

- COMPTES DE GESTION 2015 :

Les Comptes de Gestion 2015 sont présentés par M. le Maire.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

-statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,
-statuant sur l'exécution des budgets Principal, annexe du service de l'Eau Potable et annexe du service de l'Assainissement de l'exercice 2015, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

- **DECLARE** que le **Compte de Gestion du Budget Principal, dressé, pour l'exercice 2015, par Mme le Receveur Municipal, n'appelle ni observation ni réserve de sa part concernant les réalisations.**

Concernant les prévisions budgétaires, la différence notée entre les prévisions du Compte Administratif 2015 et celles du Compte de Gestion 2015 du Budget Principal correspond à la décision modificative technique d'Hélios générée par l'émission d'un titre au C/775 (produits des cessions d'immobilisations).

- **DECLARE** que les **Comptes de Gestion des Budgets annexe du service de l'Eau Potable et annexe du service de l'Assainissement, dressés, pour l'exercice 2015, par Mme le Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.**

- COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 :

M. le Maire cède la Présidence au Doyen d'Âge: M. Jean-Claude BASSET et quitte la salle de réunion du Conseil.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Claude BASSET, délibère sur les Comptes Administratifs Principal, annexe du service de l'Eau Potable et annexe du service de l'Assainissement, de l'exercice 2015, dressés par M. le Maire.

M. Jean-Claude BASSET présente le résumé suivant des comptes administratifs 2014 :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)
COMpte ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
	2000	2000	2000	2000		
Résultats reportés		170 684 56		286 79		171 681 35
Opérations de l'exercice	363 047 11	411 843 86	85 754 09	69 401 94	447 801 30	190 315 23
TOTAUX	363 047 11	582 528 42	85 754 09	69 388 73	447 801 30	351 996 67
Résultats de clôture		280 190 81	16 365 34			201 195 47
Restes à réaliser	0 00	0 00	34 600 00	3 365 00	31 235 00	
TOTAUX CUMULÉS	0 00	280 190 81	50 965 34	3 365 00		173 890 47
RÉSULTATS DÉFINITIFS		280 190 81	47 600 34			173 890 47

COMpte ANNEXE POUR le SERVICE de l'EAU POTABLE -

mentions inutiles.

municipal, conseil d'administration.

président.

ences) et les «recettes»
tre inscrites sur les lignes
ns de l'exercice) et «restes
l.
cits) et les «excédents»
tre inscrits sur les lignes
; reportés), «résultats de
et «résultats définitifs».

Résultats reportés		51 805 88		68 026 01		119 831 89
Opérations de l'exercice	55 487 59	29 643 10	28 553 51	21 119 31	47 750 83	50 728 14
TOTAUX	55 487 59	81 448 98	28 553 51	89 145 32	47 750 83	170 560 03
Résultats de clôture		55 264 39		66 912 08		122 176 47
Restes à réaliser	0 00	0 00	5 290 00	0 00	5 290 00	
TOTAUX CUMULÉS	0 00	55 264 39	5 290 00	66 912 08		117 586 47
RÉSULTATS DÉFINITIFS		55 264 39		61 622 08		117 586 47

COMpte ANNEXE POUR le SERVICE de l'ASSAINISSEMENT -

Résultats reportés		7 791 11		3 243 85		11 035 96
Opérations de l'exercice	4 089 12	6 738 58	4 211 10	21 487 61	8 330 53	9 238 13
TOTAUX	4 089 12	14 529 69	4 211 10	24 731 46	8 330 53	20 274 09
Résultats de clôture		10 110 57		1 486 36		11 596 93
Restes à réaliser	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00	0 00
TOTAUX CUMULÉS	0 00	10 110 57	0 00	1 486 36		11 596 93
RÉSULTATS DÉFINITIFS		10 110 57		1 486 36		11 596 93

En l'absence de Monsieur le Maire, Pierre LANGLADE,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 12 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

APPROUVE les Comptes Administratifs 2015 des Budgets Principal, annexe du service de l'Eau Potable et annexe du service de l'Assainissement de la Commune de Champnétery.

M. le Maire reprend la Présidence de la séance.

- CONVENTION DE FOURRIERE 2016, ENTRE LA COMMUNE ET LA SPA DE LA HAUTE-VIENNE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** la « Convention fourrière : enlèvement et garde des animaux » proposée par la Société Protectrice des Animaux (S.P.A.) de Limoges et de la Haute-Vienne, telle qu'annexée à la présente délibération et **AUTORISE** M. le Maire à signer cette convention ;
- **ACCEPTE** de verser à la S.P.A. de Limoges et de la Haute-Vienne une indemnité de **0,60€ par habitant (soit : 0,60€ X 568 hab. = 340,8€)** ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au **B.P.2016-C/6188**.

- PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE POUR UN SEJOUR LINGUISTIQUE ORGANISE PAR LE COLLEGE JEAN PICART LE DOUX DE BOURGANEUF, EN 2016 :

M. le Maire informe le Conseil d'une demande d'aide financière du Collège Jean Picart Le Doux de Bourganeuf (23), afin d'organiser un séjour linguistique en Italie du 09 au 14 mai 2016. Est concerné : 01 élève, scolarisé au Collège et domicilié à Champnétery.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de voter une participation d'un montant de **30€** pour cet élève participant au séjour linguistique en Italie (aide accordée par élève pour un seul voyage pour l'année scolaire en cours).
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au **BP 2016**.

- ARBRE DE NOËL DES ECOLIERS, COLIS DE NOËL DES AÎNES, REPAS DES AÎNES ET CADEAUX DE NAISSANCE 2016 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de **VOTER** un **CREDIT** de **4 500 €** au **C/6232** afin d'acheter des livres et jouets pour l'Arbre de Noël des Ecoliers, des pâtisseries et épicerie pour le Goûter de la Fête de Noël de l'Ecole, de l'épicerie pour le Colis de Noël des Aînés et afin d'offrir aux Aînés de la Commune un repas de fin d'année 2016, ainsi que pour offrir un cadeau de naissance à chaque nouveau-né dont les parents sont domiciliés sur la Commune de Champnétery.

- SUBVENTIONS, PRIX ET SECOURS 2016 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE les CREDITS suivants pour l'année 2016 :

1°/- C/6574 :

*à l'A.C.C.A. de CHAMPNETERY	=	160,00€
*à l'AMICALE LAÏQUE et SPORTIVE de CHAMPNETERY	=	400,00€
*à la section GYMNASTIQUE de l'A.L.S.de CHAMPNETERY	=	160,00€
*à C.U.M.A. de CHAMPNETERY	=	160,00€
*à l'AMICALE du 3 ^{ème} AGE de CHAMPNETERY	=	350,00€
*à l'ass. « PAS A PAS » de CHAMPNETERY	=	160,00€
*à l'ass. COMITE D'ANIMATION DE CHAMPNETERY(CAC)	=	600,00€
*à l'ass. « LES AMIS DE LA VANNERIE » de CHAMPNETERY	=	160,00€
*à l' USEP ECOLE PRIMAIRE de CHAMPNETERY	=	300,00€
*au COMICE AGRICOLE de ST-LEONARD	=	270,00€
*à l'A.A.P.P.M.A de ST-LEONARD	=	50,00€
*à la LIGUE CONTRE le CANCER-comité de Haute-Vienne-	=	50,00€
*à la FNATH-sect°de St-Léonard-	=	76,00€
*à l'AMICALE des SAPEURS-POMPIERS de ST-LEONARD	=	125,00€
*au SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS	=	76,00€
*à la PREVENTION ROUTIERE –Comité de Haute-Vienne-	=	30,00€
*à l'ass.FRANÇAISE des SCLEROSES EN PLAQUES(AFSEP)	=	50,00€
*à l'ass.FRANÇAISE CONTRE LES MYOPATHIES(AFM)	=	50,00€
*à l'ass.des PUPILLES de l'ENSEIGNEMENT PUBLIC de Haute-Vienne	=	30,00€
*à l'ass. des LIEUTENANTS de LOUVETERIE de Hte-Vienne	=	15,00€
*à l' Association Sportive du Collège/Lycée de St-Léonard	=	100,00€
*aux Conciliateurs de Justice et Médiateurs du Limousin	=	15,00€
*au Groupement de Développement Forestier « Monts et Barrages »	=	40,00€
*à l' Association SOLIDARITE PAYSANS LIMOUSIN	=	15,00€
*à l'ass.des ANCIENS EXPLOITANTS AGRICOLES RETRAITES de Haute-Vienne	=	15,00€
*à l'ass. LES RESTOS DU CŒUR HAUTE-VIENNE	=	20,00€
*à l'ass.CAREPA 87	=	20,00€
*à la Banque Alimentaire de Haute-Vienne	=	20,00€
TOTAL	=	3 517,00€

2°/- C/6714 :

Pour récompenser les lauréats de la Commune participants en 2016 au CONCOURS des MAISONS FLEURIES, une somme de **1 000,00€**

(Soit : **15,00€** pour les premiers prix ; **10,00€** pour les deuxièmes prix et **1 panier fleuri** offert à chaque participant).

- REMPLACEMENT DE L'HORLOGE MERE DE COMMANDE DE LA CLOCHE DE L'EGLISE- :

Suite à la délibération n°2015-07- du 29/01/2015, concernant le remplacement de l'horloge de commande de la cloche de l'église ;

Vu l'arrêté d'attribution d'une subvention du Département, dans le cadre des CTD, en date du 12/02/2016, pour réalisation de ces travaux, d'un montant maximal de 1000€ représentant 50% d'une dépense estimée à 2 000€ HT ;

Vu la réception d'un devis réactualisé, en date du 16/12/2015, de la Sté BODET, qui est en charge de la maintenance du mécanisme, d'un montant total de 1 961,00€ HT (2 353.20€ TTC) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTTE le devis proposé par la Sté BODET d'un montant de 1 961,00€ HT (soit = 2 353.20€ TTC), concernant le remplacement de l'horloge de commande de la cloche de l'église ;**
- **AUTORISE M. le Maire à commander ces travaux, dès le vote du Budget Primitif 2016 ;**
- **DIT que le financement de cette installation est le suivant :**

* coût total des travaux =	2 353,20€
* subvention escomptée du Département (CTD)-50% du HT- =	980,50€
* fonds libres =	1 372,70€
- **DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2016.**

- CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA COMMUNE CONCERNANT LA COMMUNICATION SUR LE FINANCEMENT D'EQUIPEMENTS PUBLICS :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTTE la convention, telle que proposée par M. le Président du Conseil Départemental de Haute-Vienne et annexée à la présente délibération, entre le Département de la Haute-Vienne et la Commune de Champnétery, concernant la communication sur le financement :**
 - *du remplacement De l'horloge de la cloche de l'église**
 - *de la construction de sanitaires pour l'Ecole Primaire ;**
- **AUTORISE M. le Maire à signer cette convention.**

- FORÊT SECTIONALE DE LAVEYRAT – ENRICHISSEMENT SANS CAUSE EN PARCELLE A138 SUR 0,7 Ha (art.555 du Code Civil) :

M. le Maire informe le Conseil qu'une société forestière a planté, il y a environ 25 ans, des Epicéa de Sitka sur 0,70 Ha d'une parcelle A138 appartenant à la Forêt sectionale de Laveyrat.

Une négociation a eu lieu entre les sectionnaires de la Forêt sectionale de Laveyrat et la société forestière, aboutissant à la conservation par la Forêt Sectionale de Laveyrat des arbres plantés par la société forestière et indemnisation de cette société à la valeur à ce jour de la plantation, soit 3 500€ (évaluation ONF).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE la conservation par la Forêt Sectionale de Laveyrat des Epicéa de Sitka plantés par cette société forestière sur 0,70ha de la parcelle A138 appartenant à la forêt sectionale et l'indemnisation de cette société à hauteur de 3 500€ .

-CONSTRUCTION DE DEUX RAMPES D'ACCES A LA MAIRIE ET A LA SALLE ANNEXE DE L'ECOLE PRIMAIRE-CHOIX DE L'ARCHITECTE- :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que, suite à la délibération du Conseil Municipal n°2015-50- du 17/09/2015, concernant l'approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée

(Ad'AP), il est programmé de construire deux rampes d'accès à la Mairie et à la Salle annexe de l'Ecole Primaire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2016-05 du 28/01/2016 ;

Deux architectes ont été contactés pour présenter une proposition d'honoraires concernant projet, dossier administratif, direction de l'exécution des travaux et assistance aux opérations de réception de ces travaux.

M. le Maire présente les deux devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE la proposition d'honoraires de l'Architecte Serge BERGERON, moins disant, d'un montant total de 1 800€HT (2 160€TTC), concernant le projet de construction de deux rampes d'accès à la Mairie et à la salle annexe de l'Ecole.**
- **AUTORISE M. le Maire à signer pour accord ce devis, dès le vote du Budget Primitif 2016 ;**
- **DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2016.**

- CONSTRUCTION DE SANITAIRES POUR L'ECOLE PRIMAIRE –PROG. 2016/2017- :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de construction de sanitaires pour l'Ecole Primaire et donne lecture de l'Etude Technique Sommaire établie par l'Agence Technique Départementale A.T.E.C.87.

L'estimation s'élève à 74 650,00€ HT (89 580,00€ TTC).

Vu les arrêtés d'attribution de subventions du Conseil Départemental, en date du 23/10/2015 et 12/02/2016, concernant ces travaux ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE l'Etude Technique Sommaire présentée par l'ATEC87, et le coût prévisionnel du projet qui s'élève à 74 650,00€ HT(89 580,00€ TTC), tel qu'annexés à la présente délibération ;**
- **DONNE un AVIS FAVORABLE à la réalisation de ce projet de construction de sanitaires pour l'Ecole Primaire ;**
- **DIT que le financement prévisionnel de ces travaux est le suivant :**

*coût total TTC	=	89 580,00€
*subvention attribuée par le Département (CTD)=30% du HT	=	22 410,00€ (acquise)
*subvention <i>sollicitée</i> auprès de l'Etat (DETR) =20% du HT	=	14 930,00€ (<i>non acquise</i>)
*fonds libres et/ou emprunt	=	52 240,00€
<i>*aide exceptionnelle aux collectivités territoriales sollicitée</i>		
- **DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires à cette opération au BP 2016.**

- RENOVATION D'UNE ANCIENNE SALLE DE CLASSE EN SALLE D'ACTIVITES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES – PROG. 2017- :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de rénover une ancienne Salle de Classe de l'Ecole Primaire en salle d'activités scolaires et périscolaires.

Il donne lecture de l'Etude Technique Détaillée et de l'estimation, concernant ce projet.

L'estimation s'élève à 32 700€ HT (39240€ TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE l'Etude Technique Détaillée et le coût prévisionnel qui s'élève à 32 700€ HT (39 240€ TTC), tels qu'annexés à la présente délibération, concernant ce projet ;**
- **DONNE un AVIS FAVORABLE à la réalisation de ce projet de rénovation d'une ancienne salle de classe de l'Ecole Primaire en salle d'activités scolaires et périscolaires ;**
- **DIT que le financement prévisionnel de ces travaux est le suivant :**

*coût total TTC	= 39 240,00€
*fonds libres et emprunt	= 39 240,00€

**aide exceptionnelle aux collectivités territoriales sollicitée.*

- COMMUNAUTE DE COMMUNES –MODIFICATIONS DES STATUTS- :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Monsieur le Maire expose que Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Noblat propose que soient apportées les modifications suivantes aux statuts de la Communauté de Communes de Noblat, approuvées lors du Conseil Communautaire du 10 mars 2016, :

***Article 4.3 : Ajout**, au titre des compétences facultatives, de « contribution au budget du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Vienne à la place des communes ». La loi NOTRE a donné la possibilité aux communes de transférer le financement du SDIS aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

***Article 4.2.1 : Suppression** de la mention « Le plan de zonage de la voirie définie d'intérêt communautaire est annexé aux présents statuts. ». La loi MAPTAM a donné aux conseils Communautaires l'obligation de définir l'intérêt communautaire par délibération et cet intérêt communautaire n'a plus à apparaître dans les statuts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

- **APPROUVE l'apport des modifications, exposées précédemment, aux statuts de la Communauté de Communes de Noblat ;**
- **APPROUVE les nouveaux statuts de la Communauté de Communes de Noblat modifiés et joints en annexe.**

Le 21 Mars 2016
Le Maire,
P. LANGLADE